

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE
POLYNESIE FRANÇAISE
REPUBLIQUE FRANÇAISE



LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE
DES ILES SOUS-LE-VENT

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE
N° 76/23 du 25 septembre 2023

Approuvant l'opération « Audit de conformité au RGPD de la commune », son dossier technique et son plan de financement.

Convocation N° 283/23 du 19 septembre 2023	L'an deux mille vingt et trois, le 25 du mois de Septembre, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Thomas MOUTAME, Maire.															
	Membres	Présence	Absent	Donne pouvoir à												
Date d'affichage de la convocation 19 septembre 2023	1. M. MOUTAME Thomas	X														
	2. Mme. MANEA épouse TAEA Jeannette	X														
Date d'affichage de la délibération 26 SEP 2023	3. M. ROOPINIA Myron, Tu	X														
	4. Mme. AHARA épouse RUA Liliane	X														
Nombres de conseillers : 27	5. M. LACHAUX Gérald	X														
<table border="1"> <tr><td>En exercice</td><td>27</td></tr> <tr><td>Quorum</td><td>14</td></tr> <tr><td>Présents</td><td>17</td></tr> <tr><td>Absents</td><td>10</td></tr> <tr><td>Représentés</td><td>8</td></tr> <tr><td>Volant</td><td>25</td></tr> </table>	En exercice	27	Quorum	14	Présents	17	Absents	10	Représentés	8	Volant	25	6. Mme. TAAE épouse TEPU Naïva		X	Mme TAIRIO épouse TEIKITUTOUA Jeannime, 7 ^{ème} adjointe
	En exercice	27														
	Quorum	14														
	Présents	17														
Absents	10															
Représentés	8															
Volant	25															
7. M. HIRO Toni, Teturaiponi, Pierre			X	M MOUTAME Thomas Maire												
8. Mme. GODFREY Marie-Louise, Ilona, Carmen, Miri	X															
9. M. SMITH James, Maui			X	Mme AHARA épouse RUA Liliane, 3 ^{ème} adjointe												
Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) Mme TAIRIO épouse TEIKITUTOUA Jeannime	10. Mme. HAOATAI épouse TUIHANI Vahinetua, Virginia	X														
	11. M. TERIIPAIA Stergios	X														
	12. Mme. TAIRIO épouse TEIKITUTOUA Jeannime	X		Secrétaire de séance												
	13. M. SCHMIDT Carlos, Jean, Haurai	X														
	14. Mme. SANQUER épouse GOUPIL Juliana, Hermina, Françoise	X														
	15. M. TEROU A PEU Maurice, Eria		X	M ROOPINIA Myron, 2 ^{ème} adjoint												
	16. M. TERIIHAUNUI Hiomai	X														

Délibération municipale n° 76/23 du 25 septembre 2023

Approuvant l'opération « Audit de conformité au RGPD de la commune », son dossier technique et son plan de financement.

<p>Sens du vote :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Unanimité</p> <p>Adoption 25</p> <p>Rejet 0</p> <p>Majorité</p> <p>Nombre voix « Pour »</p> <p>Nombre voix « Contre »</p> <p>Nombre voix « Abstention »</p>	17. Mme. TUHEIAVA épouse TAUATITI Odette	X		
	18. M. BECQUET Patrick	X		
	19. M. SMITH Tilly		X	
	20. M. EBB Moïse		X	Mme GOUJIL Juliana, conseillère municipale
	21. Mme. PUNAA épouse AHUTORU-NEUFFER Rosina		X	
	22. M. TEFAAITE Daniela	X		
	23. Mme. MARAHITI Ariana		X	Mme MOU KAM TSE épouse MASSE Armelle, Moeata Maire Déléguée de Puohine
	24. M. RUAMUTU Iapheta		X	M TEFAAITE Daniela 3 ^{ème} adjoint au Maire
	25. M. TEFAAITE Etienne		X	Mme TUHEIAVA épouse TAUATITI Odette, conseillère municipale
	26. Mme. MOU KAM TSE épouse MASSE Armelle, Moeata	X		
27. M. BUTSCHER Roland	X			

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie Française,

Vu la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française ;

Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par les lois n°2007-1720 du 07 décembre 2007 et n°2007-1787 du 20 décembre 2007 ;

Vu le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des premières, deuxième et cinquièmes parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs regroupements et à leurs établissements publics ;

Vu l'ordonnance n°2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel ;

Vu l'estimation financière du Syndicat pour la Promotion des Communes de Polynésie Française ;

Vu le dossier technique ;

Oui l'exposé du Maire.

Considérant les sanctions encourues pour la commune en cas de non-respect du texte en vigueur ;

Considérant l'ensemble des données à caractère personnel traitées par les services administratifs ;

Considérant la nécessité de réaliser un audit dans le but d'améliorer le traitement des données à caractère personnel ;

Après en avoir délibéré dans sa séance du 25 septembre 2023,

ADOPTE

Article 1^{er} : Le principe de l'opération « Audit de conformité au RGPD de la commune » est approuvé.

Article 2 : Le dossier technique est approuvé.

Article 3 : Le plan de financement de l'opération est accepté et se présente comme suit :

Opération		Taux de participation	Coût TTC
Audit de conformité au RGPD de la commune	FIP	80%	2 311 976 F
	Commune	20%	577 994 F
	Coût total	100%	2 889 970 F

Article 4 : Les dépenses sont imputables en section d'investissement à l'article 2031 du Budget Général.

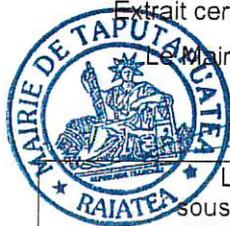
Article 5 : Les recettes sont imputables en section d'investissement aux articles 1311 du budget général 2024.

Article 6 : Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré le 25 septembre 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire de la Commune de TAPUTAPUATEA



[Signature]

Le Maire de Taputapuatea atteste, sous la responsabilité, que le présent acte a été transmis à la Subdivision administrative des îles Sous-le-Vent

Le 25 SEP. 2023
et notifié à l'intéressé(e) ou publié

Le 26 SEP. 2023



[Signature]

Le Maire

